

Votre agent général
EI RUBIO LYDIA
13 RUE TREBOIS
92300 LEVALLOIS PERRET
☎ **01 42 70 77 62**
📠 **01 47 37 81 25**
💻 **agence.rubio@axa.fr**



Assurance et Banque

N° ORIAS **07 011 783** (LYDIA RUBIO)
Site ORIAS **www.orias.fr**

SAS SONATE
30 RUE D ORLEANS
92200 NEUILLY SUR SEINE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **27/11/2020**

Vos références

Contrat
0000010763163604
Client
3405767404

Date du courrier
30 janvier 2024

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :
SAS SONATE
30 RUE D ORLEANS
92200 NEUILLY SUR SEINE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010763163604** ayant pris effet le **27/11/2020**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- 1) Services informatiques
 - Conseil en systèmes d'information & intégration
 - Formation de personnel (informatique)
 - Création de sites Internet avec gestion de site de communication (« Chat room ») ou forum interactif
 - Société de services et conseils en informatique (Audit, assistance, et conseil en organisation, en gestion informatique)
 - Assistance technique simple en Régie
- 2) Software
 - Fabrication Édition Vente logiciels et Installation de programmes informatiques, y compris en matière de téléphonie mobile
 - Vente de progiciels et d'applicatifs, y compris le conseil à la vente
- 3) Traitement de données
 - Traitement ponctuel de données confiées (TMA comprise)
 - Hébergement d'application ou de site dont archivage/sauvegarde pour le compte de tiers, exclusivement donné en sous-traitance (Hébergement direct d'application ou de site à concurrence de 20% du CA)
- 4) Hardware



Vos références

Contrat

0000010763163604

Client

3405767404

- Vente, location/vente, installation et entretien de matériel informatique
- Maintenance et assistance technique
- Gestion de parc informatique (ou Infogérance d'infrastructure)

La garantie s'exerce à concurrence du montant des garanties du tableau figurant ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de **suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.**

Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 30/01/2024

Mathieu GODART

Directeur Général IARD



Vos références
Contrat
0000010763163604
Client
3405767404

Montants des garanties

Nature de la garantie	Limite en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels Dommages matériels et immatériels consécutifs Confondus	9 000 000 € par année d'assurance 1 200 000 € par année d'assurance
AUTRES GARANTIES	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières) dont Dommages résultant d'une atteinte à la propriété Intellectuelle	200 000 € par année d'assurance si le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 500 000 € 500 000 € si le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € et inférieur à 1 500 000 €
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières) y.c. frais de reconstitution de documents / médias confiés	150 000 € par sinistre
Dommages résultant d'une atteinte logique (tous dommages confondus) (selon extension aux conditions particulières) dont Frais de reconstitution de documents et médias confiés	100 000 € par année d'assurance